

Règlement Particulier du TDJ de St Marcel

3 et 4 juin 2017

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du Juge Arbitre Marion Dupont Froment. Il s'agit du Règlement Général des Compétitions ainsi que du Règlement des TDJ du comité 26/07 servant de références à son organisation.

1. Le tournoi est autorisé par la ligue Fédération Française de Badminton sous le numéro : #### (demande en cours).
2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la FFBad du Comité 26/07. Il est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories dans les séries suivantes :
 - Minibad (simple regroupant filles et garçons)
 - Poussin
 - Benjamin
 - Minime
 - Cadet
 - Junior

Les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux (simple, double et mixte).

L'inscription d'un joueur dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure est possible, toutefois elle devra concerner tous les tableaux de son inscription (par exemple un joueur Cadet peut s'inscrire en Junior, mais s'il joue en simple et double ce sera en Junior pour les 2 tableaux).

3. Le tournoi débutera le samedi et le dimanche à 9 h
 - **Le Samedi** : les Poussins, Benjamins en simple, les Minimes, Cadets et Juniors en doubles et mixtes.
 - **Le Samedi** : Les Minibads jusqu'à 10 joueront de 10h à 12h, et ceux de 11 à 20 seront de 14h à 16h
 - **Le Dimanche** : les Minimes, Cadets et Juniors en simple et les Poussins, Benjamins en doubles et mixtes
4. Les catégories seront limitées avec un maximum de 140 matches par journée. En cas de surnombre, il sera créé une liste d'attente définie par ordre d'arrivée des inscriptions accompagnées de leur règlement (cachet de la poste faisant foi).
5. Les droits d'engagement s'élèvent à **8€ pour un tableau, 11€ pour deux et 12€ pour trois tableaux**

6. Les simples se joueront avec une phase qualificative en poules avec 2 sortants.
7. Les doubles se joueront si possible avec une phase qualificative en poules avec 2 sortants. Si un tableau de double est organisé en élimination directe, une consolante (non homologuée) sera organisée et proposée aux paires ayant perdu lors du premier match.
8. Conformément à l'Annexe 10 du RGC, le coaching est interdit entre les points pour toutes les catégories d'âge. Il reste autorisé à la pause d'une minute à 11 et entre chaque set (2 minutes).
9. Pour la catégorie poussin, tous les matchs verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1,40m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374m du sol au centre du terrain.
La catégorie minibad aura la même configuration de terrain, avec en plus des poules de 4 ou 5 sans finales et classements et en deux sets de gagnants de 11 points.
En cas d'égalité à 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14 où le premier joueur à 15 remporte le set.
10. Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.
11. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée dans la salle, se faire pointer à la table de marque.
12. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance au maximum par rapport à l'échéancier affiché dans la salle.
13. Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux avant le début des rencontres, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
14. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci en fonction du CPPH. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double.

En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions.

15. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Des chaises de coaches derrière les terrains seront réservés. Il ne pourra y avoir au maximum que 2 coaches par joueur/paire.
16. Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
17. Les matchs seront scorés par les joueurs selon le principe suivant :
 - le gagnant d'un match de poule score le match suivant sur le terrain où il vient de gagner
 - le perdant d'un match du tableau final score le match suivant sur le terrain où il vient de perdre
18. Les volants seront à la charge des joueurs. Seront proposés à la vente dans la salle, des volants BABOLAT 4 (volant officiel du tournoi).
19. Tout volant touchant les infrastructures (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé deux fois.
Tout volant touchant les filins sera annoncé «LET» en jeu comme au service.
20. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir son accord. Le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match s'il n'est pas revenu à l'heure indiquée par le JA de la salle.
21. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
22. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes avant le début du match, comprenant le test des volants, prise de contact avec l'environnement du terrain et le changement de tenue
23. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....).

24. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains (sont interdits notamment survêtement, tee-shirt manches longues, pantalon, caleçon et short de foot).
25. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
26. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
27. Contestations : seul le responsable d'un club présent le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
28. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les abords des terrains avec leurs sacs et de respecter la propreté des vestiaires et de la salle.
29. Les têtes de série seront désignées par les organisateurs et le Juge-arbitre selon le CPPH à la date du tirage au sort.
30. La feuille d'inscription devra obligatoirement parvenir aux organisateurs avant le :

Samedi 13 mai 2017

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement financier.

Au-delà de cette limite les désistements ne seront pas remboursés, sauf sur présentation d'un justificatif.

Les tableaux seront constitués au plus tard le mercredi 24 mai 2017.

Les inscriptions accompagnées de leurs règlements (par chèque à l'ordre du BCSM) sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Eric GLEMBA
1 allée des Grives 26320 ST MARCEL LES VALENCE**

Seules les inscriptions envoyées par les clubs seront prises en compte, les inscriptions individuelles ne seront pas traitées.

31. Le joueur forfait ou blessé après le tirage au sort devra envoyer un justificatif par courrier, au plus tard 5 jours après la compétition, à la commission régionale arbitrage (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien ou sophie.bluy@badminton-aura.org) sous peine de sanction fédérale.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

Date	Signature JA principal 
-------------	---